

DÉLIBÉRATION N° 4

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 14 NOVEMBRE 2023

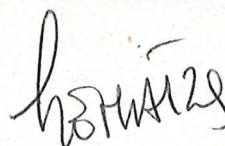
Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes »,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve l'attribution d'un montant de 435 000€ en provenance du compte d'affectation spéciale (vente de la cité de Modane CILOF) aux opérations suivantes décidées par le présent conseil d'administration au titre de la programmation immobilière cadre :

- pour la reprise à neuf et l'isolation de la toiture-terrasse de Ferney ;
- pour le changement de la chaudière au fioul de Calvi.

Fait à Montreuil, le 14 novembre 2023

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE